

Chaque année, la Fédération Française d'Aviron met à l'honneur les clubs s'étant illustrés sur les manifestations inscrites au circuit Randon'Aviron. Le Trophée Randon'Aviron récompense le club dont l'activité randonnée est la plus significative au regard de ses licenciés senior, rameurs majoritairement représentés dans cette pratique.

Le classement Trophée Randon'Aviron est établi sur la saison sportive (à compter de la saison 2026) et prend en compte les participations des clubs aux randonnées du circuit Randon'Aviron, organisées entre le 1er septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

Le calcul réalisé cherche à rendre le classement Trophée Randon'Aviron plus dynamique et plus équilibré selon la dimension des clubs et à valoriser les sections loisirs actives et la pratique para-aviron.

Principe de classement pour les clubs

- Les participations des rameurs licenciés dans le club organisateur ou support de la randonnée Randon'Aviron ne sont pas prises en compte.
- Les participations des rameurs en situation de handicap, déclarés sur l'intranet fédéral, du club participant comptent double. On comprend par les participations le nombre de rameurs participants par club et la distance de la randonnée parcourue par les rameurs du club participant.
- Le positionnement du club dans le classement Trophée Randon'Aviron est pris en compte dans le label Station Aviron Explore.

Points de classement

Les points sont calculés à partir :

- du nombre de **rameurs** participants par club aux **randonnées** Randon'Aviron (**valeur RR**) ;
- du nombre de **licenciés** senior A de l'année N du club participant (**valeur L**) ;
- de la somme des **distances** en km des randonnées Randon'Aviron parcourues par les rameurs du club participant (**valeur D**).

Attribution des points selon la formule suivante

$$\left(\frac{RR * D}{L} \right) + RR$$